**ALREP** 

## Association nationale et internationale de Loisirs, de Rencontres et d'Éducation pour les enfants et adolescents Précoces Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire par la Jeunesse et les Sports depuis 1987

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner à : ALREP - 15, avenue Franklin Roosevelt - 30000 NIMES (France)

## **AVRIL 2005 CENTRE DE VACANCES INTERNATIONAL** Maison l'ESPOIR – LE GRAU DU ROI (Gard)

Afin de mieux satisfaire toutes les demandes, il est préférable d'envoyer l'inscription dès que possible.

<b>ENFANT</b> : NOM et prénom :		Coller ici une photographie
Né(e) le : à :	Nationa Nationa	lité
RESPONSABLE DE L'ENFANT (1	<u>père, mère, tuteur)</u> :	
Nom et prénom :		
Adresse habituelle :		
Code postal : Ville :	Tél. :	
Profession du Père :	Mère :	
Adresse pendant le séjour :		
Code postal :Ville :	Tél. :	
Où téléphoner en cas d'urgence ? Nom :		
Téléphone :V	ille	
N° de Sécurité Sociale :	Mutuelle :	
Provenance des aides aux vacances :	Mon	ntant total des aides :
CHOIX DU SEJOUR :DATES ET	TARIFS:	
☐ I : sam 16 au sam 30 avril ☐ I 890 €	I : sam 16 au sam 23 avril 495 €	☐ III : sam 23 au sam 30 avril 495 €
PAIEMENT DU SEJOUR CHOISI	AVEC DEUX POSSIBILITES	<u>.</u>
☐ <u>1 ère possibilité</u> : en versant ce jou je verserai pour le 26 r ☐ Séjour I: 790 €	nars 2005 le solde indiqué ci-aj	` , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
B Sejour 1. 750 c	is bejour if . 373 c	Bogoth III. 373 C
2 ème possibilité : en versant ce jo	ur la somme complète correspo	ondant au séjour
choisi et indiquée ci-après :  ☐ Séjour I : 890 €	☐ Séjour II : 495 €	☐ Séjour III : 495 €
par chèque à l'ordre de A.L.R.E.P	. □ en espèces	par mandat
☐ avec des chèques vacances d'un m	ontant :	€
☐ en déduisant du paiement du séjou et je joins le document qui indique l'o		
PAIEMENT DU TRANSPORT :  ☐ Train + car Paris Gare de Lyon - N  92 €☐ moins de 12 a		retour : <b>161 €</b> □ plus de 12 ans
☐ Car Nîmes - Le Grau du Roi : prix		1
□ par chèque à l'ordre de A.L.R.E.P	. □ en espèces	☐ par mandat



## Association nationale et internationale de Loisirs, de Rencontres et d'Éducation pour les enfants et adolescents Précoces Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire par la Jeunesse et les Sports depuis 1987

Mon enfant arrive en voiture avec ses parents : ☐ le samedi 23 avril à partir de 14 heures ☐ le samedi 16 avril à partir de 14 heures Mon enfant partira en voiture avec ses parents: ☐ le samedi 23avril à 14 heures au plus tard. ☐ le samedi 30 avril à 14 heures au plus tard Le montant des diverses aides auxquelles la famille a droit est à déduire du prix total à payer. Si la somme du règlement versé par la famille et des aides versées directement à l'ALREP est supérieure au montant du séjour, la différence sera bien entendu remboursée. Les aides versées directement aux familles n'entraînent pas de déduction au montant du séjour réglé par la famille à l'ALREP. Je, soussigné responsable légal de l'enfant, autorise la direction du centre de vacances à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions chirurgicales (anesthésie comprise) en cas de nécessité. Mon enfant a des frères et des sœurs (combien ?) : □ OUI ☐ NON Il vient pour la première fois dans un centre de vacances : Si non, centres fréquentés les années précédentes : Des activités qui l'intéressent : Des activités qui ne l'intéressent pas : Je vous décris en quelques mots comment je ressens le caractère de mon enfant : Je remplirai la fiche sanitaire de liaison qui me sera adressée avec les dernières informations. Cette fiche devra être retournée le 8 avril 2005 au plus tard ou bien dans la valise de mon enfant qui la remettra en arrivant au centre de vacances. Si mon enfant prend des médicaments, je remettrai l'ordonnance de prescription et les médicaments à l'accompagnateur du voyage ou à l'assistant(e) sanitaire à l'arrivée au centre de vacances. Éventuellement, à l'arrivée de mon enfant au centre de vacances, je signalerai si une information de santé est à ajouter sur la fiche sanitaire de liaison. Remarques transport ou autre : Je m'engage: - à respecter les conditions générales et financières de l'organisation du centre, - à rembourser, dans les huit jours qui suivent la facturation, le montant qui aurait pu être avancé et qui concerne des frais de séjour ainsi que les frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels, - à régler l'adhésion 2005 (une seule par famille pour l'année civile en cours). Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » Fait à : \_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_